Image not found or type unknown

Vendre des livres d'occasion

Par **malvae**, le **26/08/2023** à **11:31**

Bonjour,

Je suis en auto entreprise et j'envisage d'ouvrir une boutique. J'ai fait une adjonction d'activité pour pouvoir faire de l'achat revente. Cependant, parmis les produits que je souhaite vendre, il y aurait des livres d'occasion.

Quelles sont les modalités concernant ce type de vente précisément, sachant que je serais très certainement amenée à acheter des livres à des particuliers et à des associations? Comment puis je réclamer une facture à des particuliers?

Y a t-il d'autres contraintes suite à ce type de projet ?

Bien cordialement

Par **john12**, le **26/08/2023** à **13:30**

Bonjour,
Si vous faites de la vente de biens d'occasion, vous devez tenir un livre de police. Vous trouverez sur le net, toutes les informations à ce sujet.
Les vendeurs particuliers n'ont pas d'obligation de facturation. Vous devez, même si ce n'est pas toujours facile, essayer de leur faire établir une note indiquant leur identité, adresse, la nature du ou des biens vendus et le prix. Je vous conseille de régler vos achats par chèque, ce qui permettra, si nécessaire, de retrouver le vendeur.
Enfin, si vous êtes autoentrepreneur, comme vous le dites, vous devez tenir, chronologiquement, au plan fiscal, un livre des recettes et un livre des achats.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés